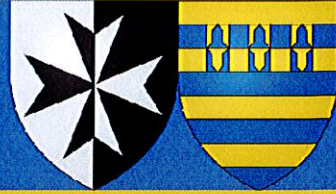


OGY-MONTOY-FLANVILLE



Bulletin Municipal

RECENSEMENT DES DOMMAGES SECHERESSE

Plusieurs habitants de la commune ont contacté la Mairie pour faire part de dommages constatés sur leurs maisons : fissures, mouvements de terrain, etc...

Ces dommages peuvent avoir pour conséquence un état de sécheresse durant l'été.

La commune va donc demander le classement en état de catastrophe naturelle auprès de l'État.

Pour ce faire, elle doit déposer une demande de reconnaissance en état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture, accompagnée de l'ensemble des demandes des administrés souhaitant pouvoir bénéficier d'une indemnisation si l'état de catastrophe naturelle était effectivement reconnu.

Si vous avez constaté des dégâts qui pourraient être liés à une sécheresse et pensez en être victime, vous devez vous signaler auprès de la Mairie avant le 30 novembre 2018 ainsi qu'auprès de votre assurance.

Nous vous invitons à transmettre à la Mairie ainsi qu'à votre assureur un courrier mentionnant les dégâts constatés ainsi que des photos.

L'indemnisation ne peut intervenir que dans le cas où l'état de catastrophe naturelle est constaté par arrêté interministériel, arrêté qui détermine les zones et les périodes où s'est située la catastrophe ainsi que la nature des dommages résultant de celle-ci.

Eric Gulino
Maire de Montoy-Flanville



Anne-Marie Marx
Maire de Ogy

